



## **Durée de mandat des membres du Comité Central**

Le Comité Central soumet la motion suivante :

La durée de mandat des membres du Comité Central est de trois ans, conformément aux articles 28 et 29 des statuts. Les membres actuels du Comité Central (président, vice-présidents, membres) ont été élus le 24 juin 2017. Leurs mandats arriveront donc à échéance fin juin 2020.

Afin d'éviter la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire, nous proposons de prolonger une fois le mandat des membres actuels du Comité Central (président, vice-présidents, membres) de six mois, c'est-à-dire jusqu'à fin 2020. La prochaine élection ordinaire se tiendra ensuite lors de l'Assemblée générale 2020.